

hypothèques de VILLENEUVE SUR LOT, le 1er Juin 1987 volume 3514 n° 1, par les époux Jean Roger DOULUT et Reine RANY, sus-nommés,

Lesquels après avoir pris connaissance de la vente par la lecture faite par le notaire, déclarent :

Renoncer en faveur de "l'Acquéreur", à l'interdiction d'aliéner, au droit de retour conventionnel, à l'action révocatoire ainsi qu'à tous droits réels stipulés dans l'acte de donation-partage sus-visé, concernant les parcelles présentement vendues.

L'intervention des donateurs a pour conséquence de garantir "l'Acquéreur", de tous troubles et évictions pouvant résulter de la résolution de la donation.

* Renonciation à usufruit par Mr DOULUT au profit de Mme KOPEL, du 22 février 1992, au rapport de Maître Jacques DUTOUR, Notaire à BEAUMONT DU PERIGORD, publiée au bureau des hypothèques de VILLENEUVE SUR LOT, le 7 mai 1992, volume 1992P, n° 1159.

ATTRIBUTIONS

1°) ATTRIBUTIONS A LA COMMUNE DE RIVES :

Sur la commune de RIVES :

Diverses parcelles de terres sises commune de RIVES, cadastrées :

Sect.	N°	Lieudit	Nature	Contenance
B	498	Pradage Ouest		00a 80ca
B	500	"		04a 18ca
B	503	"		02a 03ca
B	505	"		00a 40ca
Contenance totale				07a 41ca

Provenant :

- de M. ROLAND, pour les parcelles cadastrées section B n° s 498, 500 et 505,

- de Mme KOPEL, pour la parcelle cadastrées section B n° 503.

Évaluées : Mille six cents francs (1.600 F)

2°) ATTRIBUTION A M. ROLAND et Mme VEGA :

Sur la commune de RIVES :

Diverses parcelles cadastrées :

Sect.	N°	Lieudit	Nature	Contenance
B	495	Pradage Ouest		04a 80ca
B	497	"		08a 70ca
Contenance totale				13a 50ca

Provenant de la commune de RIVES,

Évaluées : Mille quatre cents francs (1400 F)

Étant précisé que la parcelle n° 495 dépendra de la communauté existant entre les époux ROLAND/VEGA,

et que la parcelle n° 497 appartiendra en propre à Mr ROLAND.

ou M^{me} .
JK
RD
PD
JTC
JR.
ER
MLR
ER

JK RD PD JTC JR. ER
MLR ER